

**SYNDICAT D'AMENAGEMENT
DE LA SAYE DU GALOSTRE ET DU LARY
MAIRIE
33133 GALGON**

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU 08 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le huit avril, à dix-huit heures trente, le Comité syndical du SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA SAYE, DU LARY ET DU GALOSTRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en Mairie de MARANSIN, en séance ordinaire, sous la présidence de Guy VALLEAU, Président.

Date de la convocation : Le 30 mars 2015

Nombre de membres du syndicat 52

Nombre de présents : 30

Etaient représentées :

Par deux délégués les communes de : BONZAC - BUSSAC-FORET - CAVIGNAC - GUITRES - LAGORCE - MARANSIN - PERISSAC - SAINT YZAN DE SOUDIAC - SAINT CIERS D'ABZAC - TIZAC DE LAPOUYADE - VILLEGOUGE

Par un délégué les communes de : DONNEZAC - GALGON - LARUSCADE - SAINT MARIENS - SAINT MARTIN DE LAYE - SAVIGNAC DE L'ISLE - VERAC

Par un délégué et un pouvoir la commune de MOUILLAC

Secrétaire de séance : M. Frédéric LAFAYE

Assistaient à la réunion :

Mme BARBE, secrétaire

M. LONDEIX, technicien rivière

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2014 : celui-ci est adopté à l'unanimité sans observation.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le président donne la parole à Mme BARBE pour la lecture du compte administratif et du compte de gestion.

C'est sous la présidence de M. MEUNIER que le compte administratif 2014 est voté à l'unanimité. Celui-ci se solde par :

Résultat de l'année :	Excédent de fonctionnement	50 268.23 €
	Excédent d'investissement	16 864.81 €
Résultat cumulé	Excédent de fonctionnement	192 577.02 €
	Déficit d'investissement	34 234.63 €

VOTE A L'UNANIMITE

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014

Mme BARBE présente le compte de gestion du trésorier. Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif. Soit :

Résultat cumulé	Excédent de fonctionnement	192 577.02 €
	Déficit d'investissement	34 234.63 €

VOTE A L'UNANIMITE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, le comité Syndical décide :

* Affectation à l'exécution du virement de la section d'investissement (cpte 1068) 40 706.33 €

* Affectation de l'excédent à la section de fonctionnement (report à nouveau créditeur) 151 870.39 €

VOTE A L'UNANIMITE

COTISATIONS 2015

Les membres du comité syndical décident d'élaborer le budget 2015 sans augmentation des cotisations, mais en réactualisant le nombre d'habitants suite au résultat du recensement au 01 janvier 2015. En conséquence, le montant sollicité auprès des communes adhérentes sera celui mentionné sur le document présenté. Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide de voter les cotisations telles que présentées.

VOTE A L'UNANIMITE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Il est procédé ensuite à la présentation du budget primitif 2015.

Section de fonctionnement :

* Dépenses : 349 232 €

011 : Charges générales	262 775.00
012 : Charges de personnel	42 215.00
65 : Charges de gestion courante	4 370.00
66 : Charges financières	3 522.00
023 : Virement section d'Inv.	36 350.00

* Recettes : 349 232 €

74 : Dotations subventions	197 361.61
R002 : Résultat reporté	151 870.39

Section d'investissement : 114 145 €

16 Remboursement des emprunts	16 350.37
20 Frais étude plan de gestion 2	43 560.00
21 Immobilisations	20 000.00
D001 Solde exécution reporté	34 234.63

• Recettes : 114 145 €

021 Virement de la section de F.	36 350.00
13 Subventions	37 088.00
1068 Affectation résultat 2014	40 707.00

VOTE A L'UNANIMITE

RENOUVELLEMENT VEHICULE

L'actuel véhicule du syndicat, un 4x4 Mazda, acheté en 2008, est amorti depuis 2013.

Cet utilitaire, de type Pick-up, ne présente un réel intérêt que peu de fois dans l'année, lors des phases de chantier où des copeaux de bois sont récupérés afin d'être mis à disposition des mairies ou des propriétaires.

Le reste du temps, la benne arrière n'est que très peu utilisée et constitue une problématique lors de transport de matériel par temps pluvieux (écran de vidéo projection par exemple).

Le renouvellement du véhicule pourrait être pris en charge à 80% par des subventions. Des demandes d'aides ont ainsi été faites en ce sens en fin d'année 2014 ; A la date du comité syndical, le syndicat a reçu l'arrêté de subvention concernant l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Les arrêtés concernant le Conseil Départemental de la Gironde ainsi que le Conseil Régional d'Aquitaine sont en attente.

En prévision, M. VALLEAU propose donc de se renseigner sur le coût d'un véhicule utilitaire fermé de type Peugeot Partner à motricité renforcée.

M. MICHEL, délégué pour la commune de St Ciers d'Abzac, se propose pour aider le syndicat à obtenir des tarifs intéressants.

ETUDE POUR LE NOUVEAU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DES BASSINS VERSANTS DE LA SAYE, DU GALOSTRE ET DU LARY

L'étude réalisée par le bureau d'études SEGI, et dont la première phase a été présentée au cours du précédent comité syndical, suit son cours.

Un comité de pilotage, constitué de l'ensemble des partenaires financiers, techniques et réglementaires, a ainsi été organisé le 24 février 2015, afin de valider tous les éléments de cette première phase.

La seconde phase (diagnostic et définition des enjeux et des objectifs de gestion) a ainsi pu se poursuivre. Elle devrait se dérouler jusqu'à la fin de l'été ; l'objectif étant de finir cette étude d'ici la fin de l'année 2015.

TRAVAUX PREMIERE TRANCHE D'ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

Les travaux concernant la 1^{ère} tranche d'entretien de la ripisylve se sont achevés le mardi 31 mars.

Cette tranche, débutée en début d'année 2014, avait dû être interrompue en raison des mauvaises conditions climatiques.

La réception de chantier est prévue pour le 28 avril 2015. L'ensemble des subventions liées à cette tranche de travaux pourra ensuite être soldé.

Ces travaux constituaient les dernières interventions réalisées grâce à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) de 2009. En effet, cette dernière, d'une durée de 5 ans, est arrivée à son terme à l'issue du lancement de cette tranche de travaux.

L'étude actuellement en cours, concernant l'élaboration du prochain programme pluriannuel de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary, a également pour but de préparer la prochaine DIG, qui devrait être effective dans le courant de l'année 2016, et pour une durée de 10 ans.

C'est donc à l'issue de l'arrêté préfectoral validant cette future DIG que le syndicat pourra à nouveau engager des tranches annuelles de travaux.

QUESTIONS DIVERSES

☞ M. VALLEAU prend la parole pour parler du volet GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) de la loi MAPAM du 27 janvier 2014.

Pour rappel (M. VALLEAU en avait déjà fait la présentation lors du précédent comité syndical), cette nouvelle loi va entraîner un changement du mode de gouvernance en ce qui concernant les compétences « gestion de l'eau et des milieux aquatiques » et « prévention des inondations ».

Ces compétences, jusqu'alors facultatives, vont devenir obligatoires pour les communes.

Initialement, ces compétences, au profit des EPCI à fiscalité propre, devaient être transférées le 1^{er} janvier 2016, mais cela a été repoussé au 1^{er} janvier 2018, suite à une demande des parlementaires.

Le syndicat tiendra informé l'ensemble des membres du comité syndical des différentes avancées ou modifications relatives à cette nouvelle loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.